

## Cyclisme sur route

## Randonnée à bicyclette

Niveaux concernés : cycle 3\*

\*cycle 2 (pratique sur des sites protégés)

Textes de référence :

Circ 92-196 du 03/07/92 Circ 99-136 du 21/09/99 Circ 2017-116 du 6/10/17

NS n° 84-027 du 13 janvier 1984

	1	
		utilisée comme moyen de déplacement.
Cadre de pratique	- Pour se rendre en groupe à un endroit précis, sur routes ou chemins.	
	- Pour effectuer une randonnée, avec ou sans étape.	
	<ul> <li>Les groupes peuvent se déplacer sur la route (vélo) ou sur les chemins et la route (VTC).</li> </ul>	
	<ul> <li>Les vélos et VTC doivent être en bon état (freins, pneus) et munis des dispositifs réglementaires.</li> </ul>	
	Port obligatoire d'un casque conforme aux normes en vigueur, tenue adaptée. Conseil : il peut être judicieux d'inscrire le	
Conditions	prénom des enfants à l'arrière du casque pour les identifier lors de la sortie.	
matérielles	<ul> <li>Les accompagnateurs doivent être munis de chasubles phosphorescentes (si possible de couleurs différentes pour les</li> </ul>	
	adultes et les enfants) et d'écarteurs de danger (à fixer sur le vélo).	
	• Si la distance est supérieure à 5 Km, une voiture suiveuse est indispensable : en aucun cas elle ne doit permettre d'y	
	véhiculer des enfants lors de la sortie. Par contre, il est conseillé de disposer de vélos de secours dans ce véhicule.	
Précautions à prendre en matière de sécurité		Reconnaissance du parcours indispensable.
	Avant l'activité	Adapter la distance au type de parcours et aux compétences des élèves.
		Réunion d'information enseignant(s) (cf. Ppt départemental) / accompagnateur(s) définissant
		les rôles et les responsabilités de chacun avec procès-verbal (liste des accompagnateurs). NB : les
		parents bénévoles accompagnateurs doivent être agréés (cf. Procédure départementale)
	Pendant l'activité	Trousse de secours, matériel de réparation (pompe, chambre à air.)
		Téléphone portable
		Chaque groupe de 6 est encadré par un adulte. L'intervalle entre chaque groupe est compris
		entre 50 et 100 m, ce qui permet, sur la route, à un véhicule doublant de se rabattre entre les
		groupes. Veiller à avoir un intervalle important avant d'aborder une côte.
		L'enseignant reste responsable de son groupe et doit pouvoir intervenir rapidement.
Organisation pédagogique	L'utilisation du vélo ou du VTC sur la route et /ou les chemins ne pourra se faire qu'après une séquence d'apprentissage	
	permettant aux élèves d'acquérir des compétences minimales dans le maniement de l'engin en groupe (freinage, respect des	
	distances, changements de vitesse)	
Encadrement	• Taux d'encadrement : 1 adulte pour 6. (voir document « recommandations départementales pour l'encadrement d'une sortie	
	à bicyclette » sur le site EPS)	